



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du jeudi 24 septembre 2015 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

Mme Sylviane Etienne, présidente des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 31 du 9 septembre 2015 de la République et Canton du Jura, ainsi que pas tous-ménages.

Elle salue également la présence Mme Brigitte Cattin, représentante du Bureau d'ingénieurs RWB Jura SA, Porrentruy et de M. Mathieu Hoffmann, journaliste du Quotidien Jurassien.

Elle rappelle que les propos de chacun doivent être respectueux, clairs et si possible brefs.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Philippe Vuillaume et Daniel Vauclair.

83 personnes sont présentes. Elles sont habilitées à voter.

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juin 2015
2. Adopter le Plan Spécial « Combe-de-Coeuve » à Courtemaîche, avec modifications du plan de zones à Buix, Courtemaîche et Montignez.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Kamel Sami Vauclair, 1996, domicilié à Courtemaîche, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
4. Divers

Edgar Theurillat, demande une modification du libellé du point 2 de l'ordre du jour. Il s'exprime ainsi :

Mme la présidente, M. le maire, chers concitoyens et citoyennes, je demande une modification du pt 2 du tractanda, de manière que le mot "Adopter" soit remplacé par "orienter" ou " renseigner " l'assemblée en ce qui concerne le plan spécial. Donc supprimer le vote.

En votant ce soir, l'assemblée n'aura pas tous les tenants ou aboutissants relatifs aux oppositions. Je pense que celles-ci ne sont pas toutes vidées.

Or les dispositions légales concernant l'approbation des communes dit ceci et je cite: " L'assemblée communale est informée du résultat des conciliations avant de prendre sa décision. Elle adopte formellement les documents à l'issue de la procédure". Une conciliation n'est pas nécessairement une procédure. Il faut d'abord dézoner en application du droit foncier rural. Et par la suite il faudra recommencer le processus pour la Basse Fin. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs.

En plus la zone qui nous occupe comprend un terrain communal dont la vente doit être une décision d'une assemblée communale je suppose. Ou alors on va mettre les citoyens devant le fait accompli si la zone est votée.

Or à ce jour les procédures ne sont pas terminées donc il est trop tôt pour adopter le projet. Dans une procédure future le vote de l'assemblée pourra être annulé (caduque) ou pourrait être considéré comme étant un vice de forme. La décision de l'assemblée pourrait avoir, je vous l'accorde un effet suspensif. Mais c'est logique que ce soit l'assemblée qui ait le dernier mot mais quand les oppositions auront été levées. Et les oppositions peuvent être retirées tant que l'autorité n'a pas statué sur elle.

Quoi qu'il en soit, je remarque que la grosse artillerie a été mobilisée (c'est de bonne guerre) et que si le vote a lieu ce soir, il sera positif. Tout comme l'assemblée votera oui au projet si les citoyens sont appelés à voter plus tard, lorsque le dossier sera complet.

La modification de la zone en question n'a pas un aspect négatif pour la collectivité en ce qui concerne les nuisances, donc les gens de Montignez, Buix ou même de mon village ne vont pas pleurer sur le sort des habitants concernés par une zone artisanale à côté de leurs maisons familiales. Dans le monde actuel ce que l'on supporte le mieux c'est la douleur des autres.

Michel Choffat : toutes les informations concernant ce plan spécial ont été données lors de l'assemblée communale du 17.12.2013.

S'agissant de la parcelle communale, il est évident que nous n'allions pas la mettre à l'ordre du jour d'une assemblée communale avant que ce plan spécial soit adopté.

Nous avons respecté scrupuleusement la procédure. S'agissant de la problématique des oppositions, elles ne sont effectivement pas toutes levées, mais il appartient au Canton de les régler, après l'assemblée communale.

Je vous demande donc de confirmer le libellé du point 2.

Mme la présidente demande à M. Edgar Theurillat s'il maintient sa proposition de modification de l'ordre du jour :
Edgar Theurillat : oui.

Mme la présidente passe au vote.

55 personnes refusent la modification de l'ordre du jour
6 personnes acceptent cette modification.

Par un second vote, l'ordre du jour tel que publié dans le JO et par tous-ménages est accepté. Un avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juin 2015.

Aucune modification n'étant demandée et aucune question n'étant posée, Mme la Présidente demande l'approbation du procès-verbal par un levé de mains.

Ce dernier est approuvé, sans avis contraire.

Point 2

Adopter le Plan Spécial « Combe-de-Coeuve » à Courtemaîche, avec modifications du plan de zones à Buix, Courtemaîche et Montignez.

L'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente, un avis contraire.

Michel Choffat, maire présente ce point.

- Les premières tractations remontent à 2012
- Bien avant, tant les entreprises que le Conseil communal ont cherché d'autres solutions, mais toutes ont échoué
- Entre temps, le peuple suisse a accepté la LAT le 3.3.13, qui est entrée en vigueur le 1.5.14

- Tout pendant que le nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) n'est pas accepté, il est impossible d'étendre la zone à bâtir ; c'est ce qui explique les recherches ardues de compensation, négociées avec les propriétaires, pour une indemnité de Fr. 3.- le m² l'exception d'un propriétaire lié par une convention
- Le dépôt public du dossier a eu lieu du 25.6.2015 au 24.7.2015
- 8 oppositions ont été reçues dans les délais légaux
- Elles ont été traitées par le Cc
 - o 2 ont été retirées
 - o 3 sont en attente d'arrangement
 - o 3 sont maintenues
- Si l'assemblée accepte le Plan Spécial (PS) « Combe de Coeuve », le dossier sera alors transmis au Canton qui traitera les oppositions maintenues et la suite du dossier
- Recours possible contre les décisions du Canton

Jamais à ce jour, à ma connaissance on n'a empêché une entreprise de travailler. Le PS « Combe de Coeuve » doit permettre de pérenniser et de développer les entreprises locales. Celles qui sont pressenties pour s'y installer sont dynamiques et laissent présager d'un bel avenir.

Conscient de ses responsabilités, le Conseil communal s'est engagé depuis 2009 afin de répondre aux besoins de différentes entreprises locales. Nous aurions souhaité faire mieux et plus rapidement, mais les procédures sont excessivement longues et fastidieuses.

Aujourd'hui, l'assemblée se trouve devant un choix important : ou bien elle accepte que nos petits villages survivent et on leur en donne les moyens, ou bien elle accepte que tout parte dans les centres et que petit à petit nos villages meurent. C'est devant ces choix-là que vous êtes et pas un autre... Aucun parti - à l'exception des Verts - n'est opposé au développement économique, car les conséquences pour les générations futures pourraient être catastrophiques.

Et puis n'a-t-on pas souvent entendu parler de notre quotité d'impôts qui est trop élevée ? Alors, avant de vous prononcer, nous vous demandons donc de réfléchir aux conséquences de votre choix tout à l'heure...

Beaucoup de personnes sont concernées par le PS « Combe-de-Coeuve et certains citoyens présents ce soir dans la salle ne pourront pas participer au vote.

Il lit l'art. 26 du Règlement d'Organisation qui règle cette problématique.

La discussion aura lieu avec toutes les personnes présentes afin que celles concernées puissent s'exprimer ou répondre aux éventuelles questions. Ensuite, je les inviterai à quitter cette salle.

Michel Choffat cite la liste des personnes qui devront quitter la salle.

Les artisans intéressés par cette zone ne sont pas encore propriétaires, mais ce sont des acquéreurs potentiels, comme vous et moi. Ils ont donc le droit de vote, ainsi que leur famille.

Michel Choffat précise aussi que le Conseil communal est unanime à soutenir la proposition.

Suite à cette introduction, Mme la présidente ouvre la discussion.

Ami Lièvre : à quel titre ces personnes qui doivent sortir sont concernées ?

Michel Choffat : ils font partie de la quinzaine de citoyens qui ont accepté de dézoner une parcelle ou une partie de parcelle en compensation de cette nouvelle zone artisanale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente demande à MM. Jean Ackermann et Raphaël Etique de quitter la salle.

Elle demande ensuite à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté par 72 personnes. 3 voix contraire.

Point 3

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Kamel Sami Vauclair, 1996, domicilié à Courtemaîche, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière est acceptée sans avis contraire.

Michel Choffat, maire, présente Kamel Vauclair.

Il est né le 03.05.1996 à Delémont. Il est de nationalité italienne.

Dès l'âge de 5 mois, il a été accueilli dans la famille de Patricia et Daniel Vauclair.

A sa majorité, il est devenu citoyen de la commune de Basse-Allaine
Quand on lui demande s'il a des frères et sœurs, il répond qu'il a trois frères et qu'ils sont hockeyeurs.

Il est membre des Fanfares réunies de Courtemaîche et dirige les cadets.
Bien qu'il ait un passeport italien, il n'a jamais vécu en Italie.
Il est très bien intégré. Unanimement, le Conseil communal vous recommande d'accepter la naturalisation de Kamel Vauclair

Attendu qu'il n'y a pas de question, Mme la présidente demande à Kamel Vauclair de sortir de la salle.

Edgar Theurillat : je ne pense pas que la sortie de Kamel soit nécessaire. Nous allons tous voter oui pour sa naturalisation.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par de chaleureux applaudissements.

Mme la présidente souhaite à Kamel un bel avenir dans notre commune et clôt ce point de l'ordre du jour.

Point 4

Divers

Mme la présidente répète ses propos du début concernant le respect de chacun et rappelle qu'il n'est pas possible de prendre des décisions sous ce point « divers ».

Elle passe la parole à Alain Sutterlet.

- J'ai fait opposition au PS « Combe-de-Coeuve »
- Des choses m'ont déplu.
- Le tous-ménages a été distribué après la publication dans le Journal Officiel
- Le bureau communal a été fermé quelques jours pendant le dépôt public
- La période pour ce dépôt était peu propice
- J'ai été convoqué à une séance de conciliation
- J'ai été voir un avocat
- Le délai de 30 jours n'a pas été respecté.
- J'ai tout de même retiré mon opposition pour ne pas bloquer le dossier.
- Je propose qu'on évite de telles procédures pendant la période estivale.

Michel Choffat : je vous accorde que la période estivale n'est pas des plus propices pour un tel dépôt, mais ce dossier traînait depuis longtemps. Le Conseil communal ne voulait pas d'un nouveau report.

Bien que le bureau communal ait été fermé pendant quelques jours durant ce dépôt, il y a avait une permanence téléphonique. Les citoyens qui l'auraient souhaité pouvaient prendre contact avec l'administration communale. D'ailleurs, le dossier complet vous a été envoyé par courrier électronique suite à votre appel.

S'il y avait eu des oppositions après le délai légal, nous les aurions acceptées. Mais il n'y en a pas eues.

Ami Lièvre : je suis favorable à ce plan de zone. C'est bien de sortir les nuisances du village. Toutefois, j'ai constaté que la maison d'Edgar Theurillat était très proche de cette nouvelle zone. Il faudrait ériger une paroi anti-bruit pour éviter les nuisances d'une zone artisanale.

Michel Choffat : différentes variantes ont été étudiées et proposées au canton, mais la LAT nous donne peu de moyens.

Nous prendrons toutes les mesures qui sont de notre compétence pour réduire au maximum les nuisances potentielles.

Jâmes Frein, conseiller communal.

J'interviens en qualité de conseiller responsable des déchets. Le ramassage des sacs à poubelles coûte très cher à la collectivité. Certaines pistes sont étudiées afin d'en réduire les coûts.

D'ici une année environ, nous serons certainement amener à payer le ramassage en fonction non seulement de la quantité mais aussi par rapport au temps consacré à ce travail.

Afin de diminuer ce temps de travail, on pourrait rassembler les sacs, ainsi le camion s'arrêterait moins souvent et on gagnerait du temps. Le Conseil communal y réfléchit. Notre objectif ce soir est de prendre la température. Si vous êtes contre à 95 %, notre réflexion sera différente.

Il s'agirait de faire des points de collecte et chacun devrait se déplacer de quelques dizaines de mètres pour y déposer ses sacs à poubelles.

Alain Sutterlet : cela se fait déjà un peu dans mon quartier, mais il faut penser aux personnes âgées.

Edgar Theurillat : je suis totalement de l'avis du Conseil communal. J'habite très loin du centre, mais le camion ne vient jamais chez moi. Je dépose mes sacs à poubelle devant le hangar de l'entreprise Chapuis.

Patricia Vauclair : ce serait effectivement bien d'avoir des conteneurs. Dans notre rue du Moulin, le camion s'arrête 5 ou 6 fois. On peut faire quelques mètres pour déposer nos sacs.

Christophe Berthold : quelles seront les sanctions contre les communes qui ne joueront pas le jeu si on paie au temps ? Qu'advient-il de la taxe au sac ?

Michel Choffat : j'interviens comme président du SIDP.

Nous menons actuellement une réflexion au sujet des déchets. Nos objectifs principaux étant de réduire les coûts et de valoriser les déchets.

Si on peut travailler ensemble, les coûts seront moins élevés.

Certaines communes utilisent des molocks, d'autres des conteneurs. Nous sommes actuellement dans une phase d'études.

Pour 2016, comme pour les caisses-maladie, on nous a annoncé une forte augmentation des coûts de ramassage, il faut donc les réduire.

Aujourd'hui, la taxe de base couvre la totalité des coûts. A l'avenir il faudra trouver un nouveau mode de calcul tenant compte du poids et du temps consacré au ramassage.

Guy Theurillat : c'est une bonne idée, ce serait formidable dans mon quartier. On pourrait ainsi déposer quand on veut nos sacs poubelles.

Jâmes Frein : nous étudierons l'aspect financier entre les conteneurs et les molocks. Qui est contre cette manière de faire ?

Raymond Cerf : s'il n'y a pas une trop grande distance pour déposer ces sacs, cela veut aller, mais il y risque d'y avoir des gens qui prennent leur voiture pour aller les déposer ailleurs.

Jämes Frein : ces points de collecte seraient organisés lorsqu'il y a concentration de maisons, mais pas pour des maisons ou des fermes isolées.

Odile Monin : cela va prendre du temps de vider les conteneurs. Que va-t-on y gagner ?

Michel Choffat : c'est vrai qu'il faut du temps, mais d'après les spécialistes, les investissements seraient remboursés en 7 ans.

Ernest Monin : aujourd'hui il existe des contrats.

Michel Choffat : ce sont des marchés publics. Le contrat pourrait même être signé avec une entreprise étrangère, on ne maîtrise pas cette problématique.

Christophe Berthold : il serait indispensable de mettre des molocks à cause des odeurs ou alors à distance raisonnable des maisons. Il faut un molock pour 100 personnes.

Michel Choffat : d'après les expériences, il faut un molock pour 120 à 150 personnes.

Jean-Marc Courbat : c'est peut-être au SIDP de faire des propositions.

Michel Choffat : on ne va rien imposer. Les molocks seraient à charge du SIDP alors que les aménagements nécessaires – aménagement de la place pour les molocks – seraient à charge des communes.

Basile Stadelmann : les conteneurs de la déchetterie à Buix dégorgent de déchets. Il faut faire quelque chose. Les gens les déposent par terre lorsque c'est plein. Des gens de l'extérieur viennent au skater, c'est une mauvaise image de la commune.

Jämes Frein : La levée des bennes coûte très chère. Nous demandons à l'entreprise de vider lorsque c'est plein.

Basile Stadelmann cite le cas d'une personne du Conseil communal qui est reparti avec ses déchets, faute de place, pour aller certainement les déposer à Courtemaîche ou Montignez.

Jämes Frein : la voirie y va une fois par semaine pour constater le taux de remplissage des bennes. Oui, on pourrait les envoyer plus souvent, mais il s'agit d'une question de disponibilité et de coût.

Si vous devez constater entretemps que les bennes sont pleines, donnez-moi un coup de fil.

On prendra note de votre remarque et nous tenterons d'améliorer la situation

Alain Sutterlet : beaucoup de personnes ne plient pas les cartons. On perd de la place. J'ai été de la commission des déchets. Il faut que chacun y mette du sien.

Jâmes Frein : effectivement, on ferait deux fois moins de voyages.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente remercie la nombreuse assistance de sa participation et clôt cette assemblée à 20 h 50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

La présidente :

Le secrétaire :

Sylviane Etienne

J.-Pierre Brugnerotto